

SCOT DU GRAND CLERMONT
PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)
JUILLET 2025

le Grand Clermont



DOCUMENT DE TRAVAIL

1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PAS

Une série de 4 ateliers délocalisés pour définir les orientations du Projet d'aménagement stratégique (PAS)

En 2025, l'élaboration du PAS s'est appuyée sur l'organisation de 4 ateliers avec la Commission Urbanisme du Grand Clermont pour co-construire une vision stratégique du territoire, en s'appuyant sur le diagnostic territorial, les 12 enjeux du SCOT et l'armature territoriale. L'objectif de ces ateliers était de définir collectivement les grandes orientations du projet politique à l'horizon 2050.

• ATELIER 1 : le 03/04/2025

Thèmes : FONCIER, EAU, BIODIVERSITE/SOLS, AIR/ENERGIE/CLIMAT

Lieu : Volvic / RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

• ATELIER 2 : le 17/04/2025

Thèmes : DEMOGRAPHIE, HABITAT, SOCIAL, MOBILITES

Lieu : Saint-Dier-d'Auvergne / BILLOM COMMUNAUTE

• ATELIER 3 : le 06/05/2025

Thèmes : ECONOMIE/EMPLOI, AGRICULTURE/ALIMENTATION, CADRE DE VIE/SANTE

Lieu : La Roche-Blanche (plateau de Gergovie) / MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

• ATELIER 4 : le 05/06/2025

Thème : synthèse des premiers ateliers et définition des grandes ambitions du SCOT

Lieu : Clermont-Ferrand (ENSACF) / CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

La définition des orientations et le choix des thèmes d'ateliers s'appuient sur les 12 enjeux majeurs identifiés lors du diagnostic territorial. Ces enjeux sont organisés autour de trois notions fondamentales qui guident le projet de territoire : SOLIDARITES, SOBRIETE et HABITABILITE.

2. STRUCTURATION DU PAS ET AMBITIONS POLITIQUES

« Prendre soin des populations et des espaces de vie » : une ambition centrale pour le SCOT du Grand Clermont

Dans les années 2000, le Grand Clermont était confronté à un risque de déclassement démographique et économique. En 2011, lors de son adoption, le SCOT a ainsi fixé des objectifs forts en matière d'attractivité. Aujourd'hui si le défi démographique a été relevé, d'inquiétantes fragilités économiques et budgétaires demeurent. De plus, le contexte de changements sociaux, climatiques, environnementaux oblige à une refondation du projet de territoire du Grand Clermont.

Pour faire face à ces enjeux, le SCOT du Grand Clermont place au cœur de son projet **une ambition** forte et essentielle : « **Prendre soin des populations et des espaces de vie** ». Cette ambition globale à l'horizon 2050 vise, grâce notamment aux innovations, à assurer le bien-être et la santé des populations et des écosystèmes en préservant les ressources naturelles et les paysages qui font la richesse du territoire.

Le Grand Clermont entend donc porter un projet garantissant une qualité de vie pour tous en renforçant la vitalité économique et sociale du territoire, condition essentielle à son **HABITABILITÉ**. Cette ambition, résumée par le projet « *Prendre soin des populations et des espaces de vie* », repose sur deux piliers :

- **Une volonté**, la **SOLIDARITÉ** : prendre soin des populations, c'est garantir à chacun un accès équitable aux activités, aux services et aux équipements qui contribue à l'épanouissement et à une vie digne sur le territoire. La solidarité renforce les liens sociaux entre les générations, ainsi que les complémentarités entre espaces économiques, urbains, périurbains et ruraux.
- **Un double impératif**, la **SOBRIÉTÉ** et **l'ADAPTABILITÉ** : prendre soin des espaces de vie, c'est adopter une gestion responsable des ressources naturelles, en limitant l'artificialisation des sols, en préservant le vivant, l'eau, l'air, les terres agricoles et la forêt, et en économisant l'énergie. La sobriété et l'innovation constituent des conditions préalables pour assurer l'adaptabilité du territoire face au changement climatique.

✓ **A. Prendre soin des populations : pour un territoire solidaire, attractif et innovant au service de tous**

Garantir à chacun un cadre de vie sain et de qualité, accessible et adapté à ses besoins actuels et futurs :

- Créer une dynamique territoriale fondée sur une économie robuste favorable aux activités industrielles, tertiaires, touristiques, culturelles, agricoles et forestières permettant à chacun de vivre dignement

Création et partage de valeurs • Emplois • Recherche et innovation • Offre de formation continue et initiale • Réindustrialisation • Transition écologique et numérique des entreprises • Gestion du foncier économique • Centralités commerciales et urbanisme commercial • Logistique urbaine • Tourisme • Industries culturelles et créatives • Filières agricoles et sylvicoles • Rayonnement économique du Grand Clermont à l'échelle régionale et nationale

- Construire un projet de territoire favorisant la santé, la qualité de vie, le vivre-ensemble et le bien-être de tous, et en particulier des plus vulnérables

Accès à la santé et aux soins • Protection face aux risques environnementaux (pollutions, nuisances, etc.) • Cadre de vie sain et propice au bien-être (qualité de vie personnelle, professionnelle et familiale, urbanisme favorable à la santé, espaces publics inclusifs et apaisés, offres éducatives, culturelles et sportives, etc.)

- Consolider une armature territoriale équilibrée en archipel qui garantit un accès équitable aux équipements, aux services et à l'emploi

Développement équilibré et cohérent du territoire • Modèle d'organisation en archipel • Fonctions attribuées à chaque niveau de l'armature • Accès aux services, commerces et équipements • Coopérations territoriales et interterritorialité

- Favoriser un développement démographique qui tient compte des ressources du territoire et assure la diversité sociale et générationnelle

Dynamique démographique maîtrisée • Lien avec la ressource en eau et le changement climatique • Développement équilibré selon l'armature territoriale • Solidarités locales et intergénérationnelles (inégalités territoriales et de revenus, cohésion sociale, Quartier Politique de la Ville, mixité sociale, égalité femmes-hommes, réseaux associatifs) • Vieillesse de la population

- Assurer des parcours résidentiels variés avec une offre d'habitat diversifiée, adaptée et innovante, répondant aux besoins actuels et émergents de la population

Offre de logements adaptée aux besoins (vieillesse, handicaps, desserrement des ménages) • Renouvellement et résorption de la vacance • Accès à un logement abordable et de qualité • Rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique • Formes d'habitat innovantes

- Déployer des mobilités sobres adaptées aux besoins des populations et en lien avec les autres territoires

Développement urbain autour des infrastructures de transport • Réseau de transport collectif structurant (en lien avec le projet de SERM et l'armature territoriale) • Mobilités douces • Connectivité avec les territoires voisins et les grandes métropoles

✓ **B. Prendre soin des espaces de vie : pour un territoire résilient, sobre et respectueux de ses ressources**

Garantir la qualité des espaces de vie et de leurs évolutions en préservant et en structurant une gestion collective, responsable et durable des ressources naturelles, des paysages et des patrimoines, mais aussi concilier la qualité des espaces de vie avec l'affirmation d'un territoire innovant et tourné vers l'extérieur :

- Prévenir les vulnérabilités de notre territoire face aux risques naturels et sanitaires (dont la pollution de l'air) et s'adapter au changement climatique

Risques naturels (inondations, retrait-gonflement des argiles, radon, incendies, etc.) et technologiques • Pollutions et nuisances • Adaptation au changement climatique (îlots de fraîcheur, végétalisation, désimperméabilisation, bioclimatisme, etc.) • Qualité de l'air • Risques bactériologiques et virologiques

- Considérer la ressource en eau comme un bien commun, à préserver pour les générations futures et à partager équitablement entre les usages et les territoires et en fonction des saisons

Gouvernance de l'eau et solidarité territoriale • Partage de la ressource (usages, géographique, temporel) • Qualité de l'eau et quantité de la ressource • Sobriété hydrique • Préservation des milieux aquatiques

- Développer une souveraineté alimentaire en favorisant les productions locales et la résilience des modèles agricoles

Gouvernance alimentaire locale autour du Projet Alimentaire Territorial (PAT) • Préservation des terres agricoles et forestières • Transition agroécologique • Circuits courts et filières locales • Installation et transmission des exploitations

- Protéger et restaurer les écosystèmes avec des sols vivants pour maintenir la biodiversité et les fonctions écologiques du territoire

Protection des milieux naturels et de la biodiversité • Continuités écologiques • Synergies entre agriculture, forêt et biodiversité • Sols vivants • Séquestration carbone • Renaturation et nature en ville • Bien UNESCO Chaîne des puys - faille de Limagne

- Maîtriser l'urbanisation pour limiter l'artificialisation des milieux naturels, agricoles et forestiers

Gouvernance foncière partagée • Fonctionnalité des sols • Lutte contre l'artificialisation • Inscription dans une trajectoire de réduction de la consommation foncière qui s'inscrit dans la loi • Réutilisation des espaces déjà urbanisés • Efficacité foncière

- Construire un territoire sobre en consommation d'énergie et renforcer la production et la consommation locales en énergies renouvelables

Réduction de la consommation d'énergie • Neutralité carbone • Transition énergétique • Energies renouvelables locales et de récupération • Adaptation aux effets du changement climatique

- Limiter la production et améliorer le traitement des déchets et favoriser l'économie circulaire et régénérative

Filières locales • Matériaux biosourcés • Tri et valorisation des déchets • Réemploi et recyclage des matériaux

- Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine comme éléments clés de l'identité et de l'attractivité du territoire

Préservation des paysages exceptionnels (dont bien UNESCO) et valorisation des paysages du quotidien • Valorisation du patrimoine bâti • Intégration des constructions dans le paysage • Silhouettes de bourgs • Coupures d'urbanisation • Qualité des entrées de villes • Restauration des paysages dégradés